



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 1 / 0 7 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 0 7 / 0 8 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-7168

1 Intitulé du projet

Projet de création du lotissement "Le Domaine des Fontenelles" à Saint-Jean-de-Monts (85)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

NC IMMO

Raison sociale

N° SIRET

8 2 9 4 1 2 5 6 8 0 0 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)

SARL unipersonnelle

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

COUTON

Prénom(s)

Nicolas

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.	a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare. => Surface parcelle BP256 = 6006 m ²

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à créer 5 terrains à bâtir, pour accueillir des maisons individuelles. Le projet comprend également une voie commune et des équipements communs. Le projet concerne la parcelle BP 256, d'une superficie de 6006 m². Il s'agit d'un terrain actuellement non artificialisé mais ayant subi des mouvements de terre antérieurs.

Taille des lots :

- Lot 1 = 1352 m²
- Lot 2 = 881 m²
- Lot 3 = 1004 m²
- Lot 4 = 871 m²
- Lot 5 = 1137 m²

Pas de travaux de démolition.

L'accès au lotissement se fera par l'impasse des Loups (servitude de passage sur la parcelle BP 252).

4.2 Objectifs du projet

Création de nouveaux logements sur une commune où la demande est croissante : 5 maisons individuelles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- Préparation du terrain / Terrassements Généraux :

La terre végétale ou le sable provenant du décapage de la voirie sera étalé sur les parties basses du lotissement (dans les lots sur une bande de 5m et espaces verts). Les excédents éventuels seront évacués

- Disposition des réseaux : Tous les réseaux d'alimentation et de branchements seront exécutés en souterrain

- Voirie : Préalablement à la construction de la voirie, les arbres situés dans son emprise seront coupés.

- Assainissements EU et EP : assainissement collectif (réseau gravitaire) ; Des massifs drainants seront mis en place sous chaussée pour tamponner les eaux pluviales de la voirie.

- Eclairage public : sans objet

- Signalisation routière : Pose d'un panneau STOP à la sortie du lotissement

- Espaces verts : Les arbres existants dans l'emprise de la voirie et dans la bande de 5m (7m pour le lot 5) de largeur seront coupés et évacués. Un nombre équivalent d'arbre d'essence locale sera planté sur la parcelle du projet (parcelle BP n°256).

- Protection incendie : pose d'un poteau incendie

- Construction de 5 maisons individuelles

Détails en Annexe 8.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Possibilité maximale d'occupation du sol :

- Coefficient d'emprise au sol : 0.40

- Coefficient d'imperméabilisation : 50% maximum

Dispositions afférentes à l'implantation des constructions :

- Les constructions devront respecter un recul supérieur ou égal à 1m de la voie interne du lotissement (lot 6).

- Les acquéreurs des lots devront respecter la zone non aedificandi portée sur les plans, afin de préserver le boisement naturel existant. Dans cette zone non aedificandi seul un défrichage au pied des arbres pourra être réalisé par les acquéreurs des lots.

- Les acquéreurs des lots devront déposer une déclaration préalable en cas d'abattage d'arbres supplémentaires sur leur parcelle. Tout arbre supprimé devra être remplacé.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

Autorisation de défrichage

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie de la parcelle BP 256	6006 m ²
Superficie cessible	5245 m ²
Nombre de lots	5
Surface de plancher maximale	1245 m ²
Emprise voirie à créer	474 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Saint-Jean-de-Monts (dernière procédure approuvée le 29/06/2021)
Parcelle classée Uc2 (secteur pavillonnaire périphérique de densité assez faible) ; Espace boisé à préserver

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à 10 m du projet : ZNIEFF de type II "FORET, DUNES ET LITTORAL DES PAYS DE MONTS" Cf. Annexe 9
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet non concerné
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRL Pays de Monts : Le projet ne se situe pas en zone d'aléa submersion/inondation (carte aléa actuel et carte aléa 2100)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRL approuvé le 30 mars 2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZSC "MARAIS BRETON, BAIE DE BOURGNEUF, ILE DE NOIRMOUTIER ET FORET DE MONTS" à 12 m du projet ZPS "MARAIS BRETON, BAIE DE BOURGNEUF, ILE DE NOIRMOUTIER ET FORET DE MONTS" à 12 m du projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de prélèvements d'eau direct mais consommation d'eau potable par les futurs habitants
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrassements concernent la création de la voirie. L'horizon superficiel sera décapé et ne peut pas être réutilisé pour la création de la voirie. Cette terre sera réutilisée partiellement sur le site. La terre en excédent sera évacuée.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utilisation de ressources minérales pour la création de la voirie.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est aujourd'hui occupé par un boisement. Des inventaires naturalistes ont été effectués sur site : 1 passage de jour en avril et 1 passage de nuit en mai. Diagnostic écologique présenté en Annexe 10. Ce diagnostic a mis en évidence la présence d'espèces protégées (passereaux, écureuil roux) mais pas d'espèce patrimoniale. Le projet entraîne l'abattage de 38 arbres par le lotisseur et de 51 arbres selon hypothèse des constructions. Les arbres coupés font l'objet d'une mesure compensatoire.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le diagnostic naturaliste a mis en évidence la présence d'un habitat d'intérêt communautaire sur l'emprise du projet : « 2180 - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale ». Néanmoins, le projet ne se situe pas dans le site Natura 2000 et le site étudié est enclavé en zone urbaine sur trois côtés : résidence de vacances (Domaine de Vertmarines) au Nord, maisons individuelles à l'Est et à l'Ouest. Le site étudié ne constitue pas un axe de corridor pour les espèces.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension se situe en zone Uc2 : secteur pavillonnaire périphérique de densité assez faible
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par : - Risque industriel (projet non concerné) ; - Risque lié au transport de matières dangereuses (projet non concerné).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par : - Risques littoraux (projet non concerné) ; - Risque inondation (projet hors zone inondable) ; - Retrait gonflement des argiles (projet non concerné) ; - Risque sismique (aléa modéré) ; - Risque feu de forêt (projet concerné car en zone boisée) ; - Risque météorologique ; - Risque radon.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier sera source de trafic routier. Il s'agit d'un impact temporaire. En phase d'exploitation : trafic négligeable par rapport à la situation actuelle.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier sera source de bruit. Il s'agit d'un impact temporaire. En phase d'exploitation : nuisances sonores négligeables par rapport à la situation actuelle.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la période des travaux d'aménagement du site, des vibrations peuvent être générées par les engins de chantier. Il s'agit d'un impact temporaire.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'éclairage public. Toutefois, les futurs habitants sont susceptibles d'installer des lumières extérieures dans leur jardin.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La circulation des engins de chantier émet des gaz et des particules dans l'atmosphère. Ces émissions sont limitées dans le temps.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les maisons seront raccordées au réseau d'assainissement collectif de la commune. La charge susceptible d'être produite par les 5 logements est estimée à 25 EH (base : 5 EH/logement). La station d'épuration communale est en capacité de prendre en charge ses effluents supplémentaires.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Production de déchets en phase chantier : ces déchets seront traités dans des filières adaptées. En phase d'exploitation : l'augmentation de la population va générer une augmentation de la production de déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

2022 6652 - Lotissement urbain Les Rivières - LotiPromo
 2019 4211 - Projet d'aménagement urbain "La Forêt Habitée - OCDL / LOCOSA
 2019 4441 - Aménagement du lotissement Le Clos du Pey Blanc - PVI

Incidences cumulées : déboisement, artificialisation des sols

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement :

ME01 - Le projet s'implante sur un site d'intérêt écologique faible.

ME02 – Gestion des eaux usées

ME03 - Travaux de débroussaillage/déboisement hors période de sensible pour la faune

ME04 - Absence de pollution lumineuse

Mesures de réduction :

MR01 - Réduction de l'artificialisation des sols

MR02 - Réduction du nombre d'arbres à couper

MR03 - Gestion des espèces exotiques envahissantes « avérées » sur l'emprise du projet

Mesure compensatoire :

MC01 - Replantation in-situ à hauteur de 1/1

Mesure de suivi :

MS01 - Suivi écologique en phase chantier

Cf. Annexe 11

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est pas situé dans un périmètre d'inventaire ou une protection réglementaire au titre du patrimoine naturel ou paysager, ni dans un périmètre de protection d'eau destinée à la consommation humaine. Le diagnostic naturaliste a mis en évidence la présence d'espèces protégées (passereaux, écureuil roux) mais pas d'espèce patrimoniale. L'accès au lotissement est prévu par l'impasse des loups, permettant une réduction de l'emprise de la voirie à créer (réduction de l'artificialisation des sols et réduction du nombre d'arbres à couper). Les travaux de débroussaillage/déboisement seront effectués hors période sensible de l'avifaune. Chaque arbre coupé sera compensé par la plantation d'un baliveau sur l'emprise du projet ou ses abords. Au regard de ces éléments, il ne paraît pas justifié d'effectuer une évaluation environnementale de ce projet (cette étude n'apporterait probablement pas de réelle plus-value environnementale au projet).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	ANNEXE 8 – DETAILS DE LA PHASE TRAVAUX => partie 4.3.1	<input checked="" type="checkbox"/>
2	ANNEXE 9 – LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX ZONAGES ECOLOGIQUES D'INVENTAIRES => partie 5	<input checked="" type="checkbox"/>
3	ANNEXE 10 – DIAGNOSTIC FAUNE FLORE HABITATS (juin 2023) => partie 6.1	<input checked="" type="checkbox"/>
4	ANNEXE 11 – EFFETS DU PROJET SUR LE MILIEU NATUREL & MESURES ENVIRONNEMENTALES ASSOCIEES => partie 6.5	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom COUTON

Prénom NICOLAS

Qualité du signataire GERANT NC IMMO

À ST JEAN DE MONTS

Fait le 11/07/2023



Signature du (des) demandeur(s)